

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP PRONET

Version:6

Date de révision: 15/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: SCALP PRONET
1. 1. 2. Contient:
 - hydroxyde de sodium
 - hydroxyde de potassium; potasse caustique
1. 1. 3. UFI: M7J1-1990-000W-8R2C
1. 1. 4. EuPCS: PC-CLN-2 - 697
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: NETTOYANT , DETERGENT UNIVERSEL
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette
F-93320 Les Pavillons sous Bois
France
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. mét. 1 / SGH05 - H290 *
* Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Contient:
 - hydroxyde de sodium
 - hydroxyde de potassium; potasse caustique

2. 2. 3. Mention de danger: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2. 2. 4. Prévention: P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver avec de l'eau et savon soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 5. Intervention: P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP PRONET

Version:6

Date de révision: 15/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 6. Stockage:	enlevées. Continuer à rincer. P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	COV: 3 % 32 g/l
2. 4. Dangers principaux:	Provoque de graves brûlures.
2. 5. Autres dangers:	Réagit avec les oxydants

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Solution aqueuse stable de surfactants
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- hydroxyde de sodium
 - N° Id: 011-002-00-6 - N° CE: 215-185-5 - N° CAS: 1310-73-2
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 * Corr. cut. 1A - H314
 - Remarques:(Skin Corr. 1A; H314: C >= 5 - Skin Corr. 1B; H314: 2% <= C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% <= C < 2% - Eye Irrit. 2; H319: 0,5% <= C < 2%)
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2
 - hydroxyde de potassium; potasse caustique
 - N° Id: 019-002-00-8 - N° CE: 215-181-3 - N° CAS: 1310-58-3
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Corr. cut. 1A - H314
 - Remarques:(Skin Corr. 1A; H314: C >= 5% - Skin Corr. 1B; H314: 2% <= C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% <= C < 2% - Eye Irrit. 2; H319: 0,5% <= C < 2%)
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2
 - 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène glycol; butylglycol
 - N° Id: 603-014-00-0 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: 111-76-2
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 98 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 246
 - 2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine
 - N° Id: 603-071-00-1 - N° CE: 203-868-0 - N° CAS: 111-42-2
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH08 * STOT rép. 2 - H373 * Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 3 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 13
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP PRONET

Version:6

Date de révision: 15/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. ou Consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.
Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: : Irritation des voies respiratoires
Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: corrosion aiguë des yeux,
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 30 minutes en gardant les verres de contact.
Appeler immédiatement un médecin.
4. 2. 4. Ingestion: Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

/

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Se décompose en CO2, CO
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): éloigner les fûts
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP PRONET

Version:6

Date de révision: 15/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Grandes quantités: Diluer dans de l'eau.
Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | / |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.
L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: acides.
agents oxydants
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier protégé d'un revêtement
- verre de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): NETTOYANT , DETERGENT UNIVERSEL

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- hydroxyde de sodium :
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2
 - hydroxyde de potassium; potasse caustique :
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2
 - 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 98 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 246
 - 2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 3 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 13
- DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol No.-CAS
112-34-5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP PRONET

Version:6

Date de révision: 15/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs): 14 ppm DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::10 ppm DNEL : Travailleur.Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:20 mg/kg
	PNEC : Predicted No Effect Concentration /Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. eaux douces:1 mg/l Sédiments d'eau douce:4 mg/l sédiment marin:0.4 mg/l eau marine:0.1 mg/l STP :200 mg/ sol (agricole):0.4 mg/l
8. 1. 2. Index biologique:	Données non disponibles.
8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. 3. Protection des yeux:	Porter un appareil de protection des yeux/du visage
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	Dans le but d'éviter l'inhalation de poussière, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.
8. 2. 5. Protection des mains:	gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel Changer régulièrement les gants usés.
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	tablier en caoutchouc, bottes.
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	/
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser la ventilation adéquate.
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	<0°C
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>110°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	/
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable.
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	> 500 °C
9. 1. 10. Température de décomposition:	> 300°C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP PRONET

Version:6

Date de révision: 15/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 11. PH:	13
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement soluble
9. 1. 14. Liposolubilité:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	complètement soluble: alcools
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	/
9. 1. 17. Pression de vapeur:	/
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	/
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1.2
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Ne contient pas de matériaux "nano particules"
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	<100 Cps
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	1.2 g/cm3
9. 1. 23. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 24. Propriété(s) comburante(s):	/
9. 1. 25. Vitesse d'évaporation:	/
9. 2. Autres informations:	
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Non
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Incompatible avec: agents oxydants
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	CO ₂ , CO

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	/
11. 1. 2. Inhalation:	Données non disponibles.
11. 1. 3. Contact avec la peau:	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol No.-CAS 112-34-5 DL50 : 2700 mg/kg (lapin)
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	corrosion aiguë des yeux
11. 1. 5. Ingestion:	DL50 : 3384 mg/kg (rat)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP PRONET

Version:6

Date de révision: 15/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 6. Sensibilisation:	non
11. 1. 7. Toxicité chronique:	Pas disponible.
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Ce produit n'est pas considéré comme pouvant entraîner des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée
11. 2. Informations sur les autres dangers:	/
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement. A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	non
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non Volatil
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	non
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	/
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	Non
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	Non
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Pas disponible.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non
12. 9. Information(s) générale(s):	/
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Doit être neutralisé avant l'évacuation.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	/
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1719

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP PRONET

Version:6

Date de révision: 15/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Contient: HYDROXYDE DE POTASSIUM & HYDROXYDE DE SODIUM)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Code TREM-CARD:	/
14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 5. Code danger:	80
14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales:	C5 274
14. 3. 7. Instructions d'emballage:	P001 IBC02
14. 3. 8. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	.
14. 4. 4. N° GSMU (MFAG):	/
14. 4. 5. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 6. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 7. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.
14. 10. Autre(s) information(s):	- Quantités limitées (LQ):1 Kg EQ: E2

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de

Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP PRONET

Version:6

Date de révision: 15/02/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

santé et d'environnement:

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit :

15. 3. Avis ou remarques importantes: /

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les tensioactifs contenus dans cette préparation sont conforme aux exigences de la directive européenne sur la bio dégradabilité
Produit conforme à la directive des détergences

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. Recommandation(s): L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 6. Références et / ou bibliographie: /

16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

16. 8. Information(s) supplémentaire(s): /

16. 9. Historique:

16. 9. 1. Date de la première édition: 08/01/2018

16. 9. 2. Date de la révision précédente: 21/10/2021

16. 9. 3. Date de révision: 15/02/2022

16. 9. 4. Version: 6

16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: révision

16. 10. Réalisé par: sds+ softw are